

**COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 21 MARS 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt et un mars à vingt heures, le conseil municipal de la Commune de Vornay, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUBOIS Olivier, Maire.

Présents : Mmes CAULLIER Michèle, DUBOIS Rolande, LAMELOT Noëlle, ROBERT Magali, M.M. FONTAINE Gilles, LOISEAU Sébastien, RIVALAIN Ludovic, TUAILLON Jacques.

Excusés : Mmes BERTON Marie-Caroline, COLLIOT Aline, FRANCY Marie-Noëlle, MM. CHARLES Cyldric (pouvoir à M. RIVALAIN), LOISEAU Ludovic (pouvoir à M. LOISEAU Sébastien), MUFRAGGI Laurent.

Secrétaire de séance : Mme LAMELOT Noëlle

Le compte rendu de la séance du 21 février 2019 est adopté à l'unanimité.

COMPTES RENDUS DES REUNIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES, DES COMMISSIONS ET DES SYNDICATS

CdC de La Septaine : Olivier Dubois

PLUI : rencontre avec les responsables des espaces verts, des chemins ... approuvé après discussion.

Conseil d'école : Olivier Dubois

- Débat avec les enseignantes/ personnel avec Mme MOUTIER, sous-directrice de La Septaine.
- Effectif prévisionnel pour la prochaine rentrée scolaire : 137 élèves

Numérique : Réunion publique des Communes de Jussy-Champagne et Vornay
Une réunion d'information a été organisée le 19 mars au centre socioculturel de Vornay avec l'organisme « Berry Numérique » et « Orange » sur la montée en débit cuivre.

DELIBERATIONS

COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 – Eaux et Assainissement

Le conseil municipal par 10 voix (M. le Maire ne pouvant participer au vote) approuve les comptes administratifs 2018 :

Service Assainissement :

- Investissement : résultat d'exercice : + 302,94 € - excédent de clôture 45 347,56 €
- Fonctionnement : résultat d'exercice : + 125,39 € - excédent de clôture 32.713,18 €

Service de l'Eau :

- Investissement : résultat d'exercice : - 141 691,41 € - excédent de clôture - 5.254,49 €
- Fonctionnement : résultat d'exercice : + 13.713,87 € - excédent de clôture 60.549,82 €

AFFECTATION DU RESULTAT 2018 SUR BUDGET 2019

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats comme ci-après :

Budget assainissement : 001 = 45.347,56 €
002 = 32.713,18 €

Budget eau : 001 = 60.549,82 €
1068 = 5.254,49 €

COMPTES DE GESTION 2018 – Eaux et Assainissement

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion 2018 « Eaux et Assainissement » qui sont en concordance avec les comptes administratifs.

BUDGETS 2019 – Eaux et Assainissement

Le conseil municipal à l'unanimité vote les budgets 2019

Service Assainissement :

- Investissement : équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 91.959 €
- Fonctionnement : équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 45.666 €

Service de l'Eau :

- Investissement : équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 210.000 €
- Fonctionnement : équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 111.850 €

DEBAT SUR LE PADD

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la communauté de communes de La Septaine et notamment ses compétences en matière d'Urbanisme et de documents d'urbanisme ;

VU le code de l'urbanisme, notamment l'article L 151-2 disposant que les PLU comportent un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et l'article L 151-5 décrivant l'objet des orientations du PADD ;

VU l'article L 153-12 du code de l'urbanisme qui prévoit qu'un débat a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et des conseils municipaux ou du conseil municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables mentionné à l'article L. 151-5, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme.

VU la délibération de la Communauté de Communes de La Septaine en date du 7 décembre 2015 prescrivant l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal et définissant les modalités de concertation et celle de la même date décrivant les modalités de collaboration des communes-membres ;

VU les études réalisées dans le cadre de la procédure pour établir le diagnostic territorial et le projet de PADD présenté ;

CONSIDERANT que le diagnostic et le PADD ont été présentés aux personnes publiques associées respectivement lors des réunions du 15 décembre 2017 et du 26 juin 2018 et, qu'ils ont été concertés avec les habitants lors de différents ateliers de travail thématiques (réunion participative « économie » le 11 mai 2017, réunion de concertation avec les agriculteurs les 4 et 5 avril 2017 et le 30 mai 2018), lors d'un forum citoyen le 20 mai 2018 et lors de trois réunions publiques, les 25 et 27 février ainsi que le 4 mars 2019 ;

M. LE MAIRE

RAPPELLE au conseil municipal l'importance du PADD dans le PLUi :

- Le PADD décrit le projet intercommunal d'ici 2030, définissant les orientations portant sur l'aménagement (habitat, activités...), l'équipement (réseaux d'énergie, communications numériques, transports, services, équipement commercial...), d'urbanisme (modération de la consommation foncière et lutte contre l'étalement urbain...), de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.
- Le PADD est le document « cadre » pour l'ensemble des pièces composant le PLUi, qui doivent être compatibles avec lui.
- Le PADD est la référence pour l'évolution du PLUi en conditionnant les procédures à son respect (révision, modification ou mise en compatibilité).

PRECISE que le PADD a fait l'objet de plusieurs réunions de travail du comité de pilotage (12 avril, 15 mai et 5 novembre 2018), réunions de concertation avec le public et d'association des personnes publiques et en particulier d'une présentation en CDPENAF en date du 4 décembre 2018.

PROPOSE au conseil municipal de débattre des grandes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables résumées ci-dessous :

- Répondre à la demande en logements et organiser l'espace
 - Mener une politique de reconquête des logements vacants
 - Elargir les opportunités résidentielles en termes de logement locatif
 - Bien calibrer le développement de l'offre résidentielle

- Prioriser l'urbanisation à l'intérieur du contour urbain
- Optimiser l'utilisation de la ressource foncière
- Développer l'économie
 - Concentrer les investissements sur les zones existantes ou prévues
 - Encadrer l'aménagement qualitatif des zones
 - Autoriser les activités artisanales dans les zones urbanisées
 - Préserver et conserver la structure commerciale
- Préserver le potentiel agricole
- Valoriser le patrimoine et favoriser le développement de l'hébergement touristique
- Assurer un bon niveau d'équipements et de services à la population
 - Développer les équipements
 - Améliorer les déplacements doux
- Les enjeux paysagers
 - Préservation des secteurs de grande visibilité
 - Repérer et protéger les éléments liés à l'eau
 - Protéger la végétation structurante, qui rompt la monotonie des grandes cultures
 - Améliorer les relations entre les agglomérations et leur paysage
 - Valoriser les routes et chemins en tant que liens et lieux de paysage et de découverte
 - Faire évoluer le paysage agricole de grandes cultures
- Relever les enjeux environnementaux
 - Prendre en compte les risques et les nuisances
 - Assurer la bonne gestion de l'eau
 - Préserver les continuités écologiques
 - Répondre aux enjeux énergétiques

Le conseil municipal a débattu des orientations générales du PADD et n'a émis aucune observation.

Cette délibération prend acte de la tenue du débat sur le PADD au sein du conseil municipal.

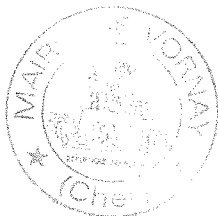
La délibération sera transmise à Madame la Préfète et fera l'objet d'un affichage à la mairie durant un mois.

QUESTIONS DIVERVES

Il est constaté de nombreuses incivilités qui sont regrettables pour l'ensemble de la collectivité :

- Tag sur le skate park
- Feu d'artifice non déclaré et interdit
- Cabane sauvage sur terrain privé

Le Maire,
Olivier DUBOIS



La secrétaire de séance,
Noëlle LAMELOT